

**Procès-verbal de la Réunion du  
Comité Syndical du 5 février 2026**

**Date de convocation :**  
27 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 2 avril à 18h30, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni au siège du SIE à Rochefort-en-Yvelines en séance publique, sous la présidence de M Chanclud Maurice, Président.

**Etaient présents :** Maurice Chanclud, Caillard Stéphanie, Piccot-Poyart Caroline, Sausseau Sébastien

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 4  
Présents : 4  
Votants : 4

**Secrétaire de séance :** Piccot-Poyart Caroline

**1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 5 février 2026**

Monsieur CHANCLUD, vice-président du SIE, lit le procès-verbal du 5 février qui est approuvé à l'unanimité.

**2. Election du Président et du vice-Président du SIE**

*Informations :*

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur CHANCLUD, vice-président du SIE, qui a lu les délibérations désignant les délégués titulaires et suppléants des communes de Rochefort et de Longvilliers.

Madame Piccot-Poyart Caroline a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le comité syndical.

Monsieur Chanclud Maurice, garde la présidence de l'assemblée, en tant que membre le plus âgé. Il dénombre quatre délégués présents et constate que la condition de quorum est remplie.

Monsieur Chanclud informe que les statuts du Syndicat Intercommunal des Ecoles de Rochefort Longvilliers précise que le comité syndical élit, parmi les membres désignés par les communes, un bureau composé d'un président, d'un vice-président et d'un secrétaire.

Il fait lecture de la délibération 2026-20 de la commune de Longvilliers désignant Monsieur Chanclud et Madame Piccot-Poyart en tant que délégués titulaires et Madame Lugand et Monsieur Cristofoli en tant que membres délégués suppléants puis la délibération 2026-15 de la commune de Rochefort-en-Yvelines désignant Madame Caillard et Monsieur Sausseau en tant que délégués titulaires et Madame Audo et Madame Merelle en tant que membres délégués suppléants.

Monsieur Chanclud invite le comité syndical à procéder à l'élection du président. Il rappelle qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du comité syndical. Si après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3e tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.

Le comité syndical désigne deux assesseurs : Madame Caillard Stéphanie et Monsieur Sausseau Sébastien.

### **ELECTION DU PRESIDENT**

1er tour de scrutin :

Candidat : M Chanclud Maurice

Nombre de bulletin trouvés dans l'urne	Bulletins nuls ou blancs	Majorité absolue
4	0	3

Monsieur CHANCLUD Maurice est proclamé Président du SIE et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

Monsieur le Président du SIE on invite les élus à procéder à l'élection du vice-président. Il rappelle que le vote a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du comité syndical.

### **ELECTION DU VICE-PRESIDENT**

Selon l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales il convient de définir ou de confirmer le nombre de Vice-président.

Par 4 voix pour le comité syndical décide de fixer le nombre de vice-président à 1, comme indiqué dans les statuts ;

Le Président du SIE invite l'assemblée à procéder à l'élection du vice-président, par vote à bulletin secret conformément aux statuts du Syndicat Intercommunal des Ecoles de Rochefort Longvilliers.

1er tour de scrutin :

Candidat : Madame CAILLARD Stéphanie

Nombre de bulletin trouvés dans l'urne	Bulletins nuls ou blancs	Majorité absolue
4	0	3

Madame CAILLARD Stéphanie est proclamé vice-président du SIE et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

Monsieur le Président du SIE invite les élus à procéder à l'élection du secrétaire. Il rappelle que le vote a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du comité syndical.

### **ELECTION DU SECRETAIRE**

Le Président du SIE invite l'assemblée à procéder à l'élection du secrétaire, par vote à bulletin secret du Syndicat Intercommunal des Ecoles de Rochefort Longvilliers.

1er tour de scrutin :

Candidat : Madame Piccot-Poyart Caroline

Nombre de bulletin trouvés dans l'urne	Bulletins nuls ou blancs	Majorité absolue
4	0	3

Madame Piccot-Poyart Caroline est proclamée secrétaire et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

*Décision :*

Sont élus :

- Monsieur CHANCLUD Maurice, Président du SIE, au 1<sup>er</sup> tour
- Madame CAILLARD Stéphanie, Vice-Présidente du SIE, au 1<sup>er</sup> tour
- Madame PICCOT-POYART Caroline, Secrétaire du SIE, au 1<sup>er</sup> tour

### **3. CNAS : Désignation d'un délégué**

*Informations :*

Monsieur le Président du SIE informe l'assemblée que le S.I.E. adhère à un organisme pour le versement de prestations sociales pour le personnel du Syndicat depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Compte tenu de la mise en place du nouveau Comité Syndical, il convient de désigner un délégué élu et un agent auprès de cet organisme. Ils sont élus pour la totalité du mandat.

- Le délégué élu doit être désigné par l'organe délibérant parmi ses membres.
- Le délégué agent doit être choisi obligatoirement parmi les bénéficiaires CNAS et peut être correspondant.

Leur rôle est de représenter :

- Le CNAS au sein de leur structure
- Leur structure au sein des instances du CNAS

Madame Piccot-Poyart Caroline propose sa candidature

*Décision :*

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Désigne Madame Piccot-Poyart Caroline en qualité de délégué élu au C.N.A.S.
- Autorise Monsieur le Président à désigner un délégué agent

4. Questions diverses

a) Restauration scolaire

Monsieur le Président du SIE évoque le souci du marché de la restauration scolaire incluant les deux communes du SIE ainsi que celle de Bullion. Il explique que le maire de Bullion veut remettre en question le cahier des charges du marché ou le marché dans son entièreté. Une réunion est prévue vendredi 3 avril à 11h00 en mairie de Rochefort afin de statuer sur la continuité ou l'arrêt du dit marché. Le président du SIE espère convaincre le maire de la commune de Bullion de rester dans le marché et de réviser uniquement le cahier des charges afin de réduire le coût du repas.

Monsieur le Président du SIE pose la question de la création du comité consultatif cantine. Madame Piccot-Poyart demande si les 3 communes sont concernées par l'implication d'un comité consultatif cantine. Monsieur le Président du SIE répond que tel était le cas sous l'ancienne mandature. Monsieur le Président du SIE propose que les seuls les parents dont les enfants déjeunent à la cantine fassent partie du comité consultatif cantine si celui-ci devait être recréé.

Monsieur Sausseau informe que la commune de Bullion est dans l'attente d'une réponse d'un restaurateur qui ferait les repas le midi pour la cantine de l'école. Il pense que la question de la mutualisation peut être posée à Bullion pour les écoles du SIE.

Monsieur le Président du SIE informe qu'il s'est rapproché de la commune de Sonchamp il y a 6 ans, car celle-ci envisageait l'ouverture de sa propre cantine. Aucune suite n'a été donnée.

Madame Piccot-Poyart évoque la volonté de Rambouillet Territoires de créer une restauration collective intercommunale. Madame Caillard informe que cette solution n'a pas aboutie car le marché avait été mal ciblé. Monsieur le Président du SIE était défavorable à cette solution car cela signifiait de faire concurrence aux sociétés privées avec de l'argent public.

Madame Piccot-Poyart préconise de solliciter des grands groupes tel que Sodexo, Elior...

Monsieur le Président du SIE informe que la commune de Bonnelles a sa propre cuisine avec un cuisinier et que les produits extérieurs et matières premières sont issus des produits locaux.

La séance est levée à 19h15.